

» ce qui s'étoit passé à l'occasion de l'arrêt du Sr.
» François Monford, Aumônier de l'Envoyé de
» Portugal, & d'un ordre donné pour arrêter
» le Sieur Jacques Hamilton, Prêtre attaché à
» à Mr. Capello, Ambassadeur de Venise. »

Or cet Aumônier de l'Envoyé de Portugal fut arrêté au mois de Janvier dernier, considéré par le Gouvernement comme abusant de la protection des Ministres Catholiques, & il est tenu aux fers, depuis ce tems-là, dans la prison de *Newgate*. Comme le Ministre de Portugal, qui est Don Sebastien de Carvalho, est actuellement à *Vienne*, Mr. Gaetano, son Secrétaire, a d'abord informé du fait la Cour de *Lisbonne*, & en ayant reçu des ordres en conséquence, il a présenté le Mémoire suivant au Duc de *Newcastle*.

LE soussigné Secrétaire chargé des affaires de Sa Majesté le Roi de Portugal, a l'honneur d'exposer à Vôtre Excellence, que Sa dite Majesté Portugaise a reçu, avec beaucoup de surprise, la nouvelle de l'arrêt de François Monford, Aumônier, & en cette qualité même Domestique de l'Envoyé Extraordinaire de Portugal à la Cour de la Grande-Bretagne. Il est notoire que chacun des Domestiques de ce Ministre, aussi-bien que de tout autre Ministre étranger, doit pleinement jouir de l'immunité & de la protection du Droit des Gens. La coutume établie constamment chez toutes les Nations civilisées, dans les cas de conviction réelle, par des preuves évidentes, contre un Domestique qui s'est rendu criminel, est une conséquence qui résulte naturellement de ce Droit, & qui est reconnu de toute l'Europe. Sur ces principes Sa Majesté Portugaise s'attend qu'aussitôt que Sa Majesté le Roi de la Grande-Bretagne aura été informée de l'excès commis envers le Do-